Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 29 (1938)

Heft: 13

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Ordre du jour de la 46e assemblée générale ordinaire de l'UCS

dimanche, 10 juillet 1938, à 9 heures

à Fribourg (Cinéma „Capitole")

1° Nomination de deux scrutateurs.

2° Approbation du procès-verbal de la 45e assemblée générale du 28 août 1937 à Wengen [1]).

3° Décision concernant la participation de l'UCS à la division «Electricité» de l'Exposition Nationale 1939.

4° Approbation du rapport du comité et de la Section des achats sur l'année 1937 [2]).

5° Compte de l'UCS pour l'exercice 1937 [2]), rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.

6° Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1937 [2]); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.

7° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1939, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.

8° Budget de l'UCS pour 1939 [2]); proposition du comité.

9° Budget de la Section des achats pour 1939 [2]); proposition du comité.

10° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1937 [2]) et compte 1937, approuvés par la commission d'administration.

11° Budget du Secrétariat général pour 1939 [2]), approuvé par la commission d'administration.

12° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1937 et budget pour l'année 1938 [2]).

13° Nominations statutaires:
a) de 3 membres du comité;
b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.

14° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.

15° Divers: propositions des membres.

Pour le comité de l'UCS:

Le président: (sig.) *R. A. Schmidt.*

Le secrétaire général: (sig.) *A. Kleiner.*

[1]) Voir Bull. ASE 1937, No. 26.
[2]) Voir Bull. ASE 1938, No. 13; propositions page 353.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1937.

La composition du comité est indiquée dans l'annuaire 1937, page 3. Le mandat de MM. J. Elser, St-Gall, H. Frymann, Lucerne, et H. Sameli, Zollikon étant échu et ces Messieurs s'étant mis obligeamment une fois de plus à notre disposition, l'assemblée générale les a confirmés à l'unanimité dans leurs fonctions.

Monsieur le Directeur Keller, Berne, qui, au cours de 9 ans passés au sein du Comité de l'UCS a acquis de grands mérites en contribuant à résoudre différentes questions particulièrement importantes, a donné sa démission et a été remplacé par M. le Directeur Pfister, Soleure. Qu'il nous soit permis de lui adresser derechef nos remerciements chaleureux et d'exprimer le vœu que de longues années encore il puisse nous garder sa collaboration précieuse et son grand dévouement.

1° Généralités, assemblées et congrès.

Le Comité de l'UCS s'est réuni 6 fois en 1937. Les ordres du jour toujours chargés comprenaient entre autres les questions suivantes: requêtes diverses aux autorités fédérales, remises les unes l'année précédente déjà (accord de clearing germano-suisse, tarifs douaniers sur l'essence et les gaz liquides) et les autres dans le courant de l'année 1937 (application de la clause charbon aux fournitures d'énergie électrique, ordonnance concernant la défense aérienne passive des usines électriques); accord avec les services fédéraux de navigation aérienne au sujet de la signalisation des lignes à haute tension; examen de maîtrise des installateurs-électriciens; lutte contre les installations clandestines; projet de normes pour l'exploitation et l'entretien des barrages-réservoirs; travaux de préparation pour l'Exposition nationale 1939 à Zurich. Nous nous permettons de nous référer aux compte-rendus de ces séances publiés dans le Bulletin de l'ASE.

Grâce à l'amélioration de la situation économique du pays, la consommation d'énergie électrique a augmenté de 13 % dans le courant de l'exercice écoulé. Les recettes accusent par contre une diminution de 2 % par suite de réductions de tarifs. La consommation a atteint 86 % de la production possible en année moyenne. Cette constatation montre clairement l'injuste assertion, si souvent publiée dans les journaux, que l'on a construit des centrales au-delà des besoins. La durée d'utilisation de la puissance maximum absorbée dans le pays a été de 6100 h.

L'interconnexion de tous les réseaux suisses par la ligne Galmiz-Mühleberg nous paraît digne d'être signalée. Nous constatons avec satisfaction que le développement économique des usines électriques s'est fait par la volonté inébranlable des producteurs, sans protection spéciale de la part des autorités.

L'importance des versements aux caisses publiques (56 millions de francs), qui représente un allègement fiscal appréciable pour tous les contribuables, doit cependant constituer une mise en garde très sérieuse au point de vue de l'économie nationale. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que les autorités songent aussi à un abaissement des taxes fiscales et autres, qui montrent toujours encore une tendance à s'accroître. Nous sommes arrivés à la limite de ce qui peut être supporté «dans les bonnes années». Nous sommes persuadés que toute nouvelle augmentation ne pourrait se faire qu'au détriment de la collectivité.

La 45e assemblée générale de l'UCS, grande manifestation avec représentation des autorités et de l'étranger, a eu lieu le 28 août 1937 à Wengen. M. Lusser, directeur de l'Office fédéral de l'économie électrique fit un exposé sur l'«Adaptation des possibilités de production dans le cadre de l'économie électrique suisse» [1]). L'assemblée, qui réussit pleinement, fut organisée de façon magistrale par les autorités municipales, le service électrique de Lauterbrunnen et la société du chemin de fer de la Jungfrau. Nous nous permettons du reste de rappeler que le procès-verbal de cette réunion se trouve au Bulletin de l'ASE No. 26 de 1937.

La fête de l'UCS en l'honneur des 148 jubilaires avec 25 ans de service et 23 avec 40 ans de service eut lieu le 10 juillet à Morat. Le compte-rendu de la manifestation se trouve au Bulletin 1937, No. 17.

2° Commissions de l'UCS.

La *Commission des tarifs* (Président M. Baumann, Berne) s'est réunie deux fois. Elle a traité des questions restées pendantes depuis 1936 par suite de travaux plus urgents.

[1]) Voir Bull. 1938, Nr. 1, p. 1.

M. Baumann, Berne, qui présidait cette commission avec beaucoup d'entregent depuis 1934, a démissionné comme président vers fin 1937. Il a été remplacé en qualité de président par M. Niesz, Baden. Qu'il nous soit permis de réitérer à cette place nos remerciements à M. Baumann pour l'énergie et la grande compréhension qu'il a vouées à la Commission des tarifs, malgré ses multiples occupations professionnelles.

La *Commission pour les questions de personnel* (Président M. E. Fehr, Zurich) s'est réunie une fois et a décidé d'organiser une enquête sur les salaires et traitements en vigueur fin 1937. Le résultat de cette enquête a été communiqué en 1938 aux centrales qui ont répondu à notre circulaire.

La *Commission d'assurance* (Président M. Dubochet, Clarens) s'est réunie 3 fois. Le contrat collectif de l'UCS avec les sociétés d'assurance de responsabilité civile avait été dénoncé pour fin 1937; les pourparlers pour son renouvellement ont été longs et ardus; ils ont abouti à un nouveau contrat qui procure à nos membres certains avantages sur l'ancien. Nous recommandons vivement à nos membres de bien vouloir, à l'occasion de l'échéance de leur police individuelle d'assurance, conclure leur nouveau contrat avec les sociétés avec lesquelles nous avons passé la convention. Fin 1937 M. Dubochet donna sa démission comme membre et président de la commission qu'il a dirigée avec si grande compétence pendant 27 ans. M. Dubochet et M. Geiser, lui aussi membre de la Commission depuis 25 ans, se retirent peu à peu des affaires. Nous réitérons à cette place les chaleureux remerciements que l'UCS leur a déjà adressés. Le comité de l'UCS a nommé comme nouveau président de la Commission d'assurance M. Frei, Davos, et comme nouveaux membres MM. Mercanton, Clarens; Seiler, Berne; Zubler, Schaffhouse.

La *Commission pour l'étude des accidents dus au courant fort* (Président M. Ringwald, Lucerne) ne s'est pas réunie.

La *Commission pour l'étude des questions relatives à la défense nationale* (Président M. Leuch, St-Gall) s'est réunie une fois; son comité d'action a tenu 4 séances. Il s'est occupé de questions relatives à l'obscurcissement, aux communications téléphoniques et installations d'alarme; il a été en liaison constante avec les autorités fédérales au sujet de l'élaboration des «dispositions d'exécution pour la défense aérienne des entreprises électriques», qui ont paru fin 1937. Il est évident que ces directives ne pouvaient contenir trop de détails; les commentaires nécessaires font l'objet d'une circulaire explicite transmise aux centrales en 1938.

La *délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens (USIE)* (Président M. Graner, St-Imier) s'est occupée de l'organisation définitive des examens de maîtrise, qui doivent remplacer les examens de l'UCS pour installateurs-électriciens. Il a été admis que, dans certains cas où l'exigence du diplôme de maîtrise rencontre des difficultés d'ordre économique, par exemple dans des secteurs agricoles ou de montagne, certains concessionnaires peuvent exécuter des petits travaux d'installation sans être en possession du titre de maîtrise. Ces concessionnaires doivent néanmoins faire preuve de capacités professionnelles en présentant un certificat attestant qu'ils ont passé avec succès la partie pratique de l'examen de maîtrise (pratique, connaissance des prescriptions, électrotechnique élémentaire). Ainsi, l'ancien examen de l'UCS pour installateurs-électriciens subsiste en principe, complété cependant par des travaux pratiques et organisé par la Commission des examens de maîtrise. Nous ajoutons que les candidats ne sont admis à ces examens simplifiés que sur désir formel des centrales.

Un rapport sur la question des restrictions dans la vente du matériel d'installation par les grands magasins et les installateurs, ainsi que sur les méthodes visant à empêcher les installations clandestines, a été présenté à une délégation de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, désignée à cet effet. Voir d'ailleurs le passage en question dans le rapport du Secrétariat général (p. 341).

La *Commission de maîtrise pour installateurs-électriciens* (Président M. Heusser, Lucerne) commune à l'UCS et l'USIE a tenu en 1937, sous la surveillance de l'Office fédéral des arts et métiers et du travail, 3 sessions d'examens de 88 candidats, dont 70 ont reçu le diplôme de maîtrise. Nous constatons avec satisfaction que ces examens de maîtrise sont reconnus utiles et nécessaires par la plus grande partie de nos entreprises d'électricité. Par suite de manque de place nous avons dû refuser à chaque session d'examens un certain nombre de candidats. Afin de permettre aux installateurs d'un certain âge de participer à ces examens, on a introduit à titre temporaire et cela jusqu'en 1940, une épreuve simplifiée uniquement réservée aux installateurs établis à leur compte avant 1925, soit 10 ans avant l'introduction officielle des examens de maîtrise.

Le rapport du Secrétariat général contient des renseignements sur l'activité des *commissions mixtes constituées en commun par l'ASE et l'UCS.*

Nous remercions les membres de toutes les commissions et en particulier leurs présidents pour le temps qu'ils veulent bien consacrer dans l'intérêt général à nos divers travaux.

La *Caisse de Pensions des Centrales Suisses d'électricité* se développe conformément aux prévisions. Le déficit d'assurance basé sur un taux d'intérêt de 4 1/2 % a été réduit de fr. 300 000.— et se monte

vers fin juin 1937 à fr. 5 700 000.—. La Caisse comptait à cette date 85 entreprises avec 3623 assurés pour une somme totale de 17,6 millions; sa fortune s'élevait à 34,8 millions. Au cours de ses 15 années d'existence elle a distribué aux retraités, invalides, veuves et orphelins fr. 5 100 000.—.

Relations avec les autorités et les sociétés amies.

Nos relations avec les autorités fédérales, en particulier avec le Département des postes et des chemins de fer et l'Office fédéral de l'économie électrique, ont été très suivies. Relevons ici la conférence remarquable de M. Lusser, à l'assemblée générale de Wengen, qui renseigna fort utilement nos membres sur l'état de la production et de la distribution d'énergie en Suisse, d'après la statistique que l'Office fédéral mène en partie avec notre concours [2]). Notre Union a de plus en plus à traiter avec le Département de l'économie publique, du fait que de nombreuses questions économiques intéressent aussi les centrales d'électricité, comme par exemple les différentes prescriptions concernant le contrôle des prix et la loi fédérale sur le repos dominical; nous avons aussi eu à traiter avec la Centrale fédérale des possibilités de travail, auprès de laquelle nous avons été amenés à défendre les intérêts des producteurs et distributeurs d'électricité et qui, d'autre part, nous a souvent demandé notre collaboration. Les requêtes présentées en 1936 au sujet des droits de douane sur les gaz liquides et de la loi fédérale sur le repos dominical n'ont pas pu être liquidées en 1937.

Nos rapports avec les différentes sections du Département militaire fédéral et de l'Etat-major général ont été très suivis. Nous avons fait en commun, d'accord avec ces autorités, différentes enquêtes; d'autres sont en cours.

Les 22 et 23 octobre 1937 la *Société Suisse pour la diffusion de l'énergie électrique* a organisé sous le patronage de l'UCS une assemblée de discussion à Soleure. Nos relations ont été très suivies, surtout depuis la fondation de la nouvelle commission mixte des applications électro-thermiques. A ce sujet nous nous référons au rapport du secrétariat général de l'ASE et de l'UCS. Nous constatons avec satisfaction que cette commission répond à un besoin évident et intéresse aussi bien les distributeurs que la science et les organismes de propagande.

[2]) Voir Bull. 1938, No. 1, p. 1.

Outre la subvention normale, nous avons mis à disposition de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique différentes subventions extraordinaires, principalement pour le catalogue suisse de la construction et le volume «l'électricité et le bâtiment».

Nos relations avec *l'Association suisse pour l'aménagement des eaux* sont toujours très étroites, quoique l'année 1937 n'ait pas provoqué de nouveaux problèmes dont nos deux associations aient eu à s'occuper en commun.

Nos relations avec *l'Union suisse des installateurs-électriciens* ont été très suivies en 1937; d'une part, il s'agissait de parfaire l'introduction des examens de maîtrise, dont le règlement était à compléter ou à préciser dans certains détails, d'autre part, nous avons entrepris d'un commun accord une action tendant à éliminer les installateurs clandestins. Nous espérons qu'en 1938 il sera possible de régler cette question importante sur une base définitive et légale.

Nos relations avec l'*Office d'Eclairagisme* ont subi une impulsion par le fait de la création d'une sous-commission pour l'étude de l'éclairage des routes, à laquelle collabore également la Centrale fédérale des possibilités de travail.

Comme de coutume notre Union a été invitée à un certain nombre de manifestations organisées par des groupements amis, en Suisse et à l'étranger. Malheureusement elle n'a pu se faire représenter partout; ce n'est qu'aux séances du Comité de direction de l'UIPD qu'elle a envoyé régulièrement ses délégués officiels.

Finances.

Les comptes et le bilan pour 1937 figurent ci-dessous:

Les recettes et les dépenses s'élèvent à fr. 119 060.85; les réserves spéciales de l'UCS ont été dotées de fr. 7373.80; ce fonds, constitué en 1932, atteignait fr. 60 396.33 au 31 décembre 1937; il sera fortement mis à contribution pour financer nos travaux pour l'Exposition Nationale 1939.

Zurich, le 24 mai 1938.

Pour le Comité de l'UCS:

Le Président: (sig.) *R. A. Schmidt.*

Le Secrétaire général: (sig.) *A. Kleiner.*

UCS

Compte de l'année 1937 et Budget pour l'année 1939.

	Budget 1937 fr.	Compte 1937 fr.	Budget 1939 fr.
Recettes:			
Cotisations des membres	85 000	86 510.—	87 000
Intérêts	13 000	12 550.85	11 000
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux et pour la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	10 000	10 000.—	8 000
Autres recettes	10 000	10 000.—	10 000
	118 000	119 060.85	116 000
Dépenses:			
Cotisations à d'autres associations	4 000	7 320.—	9 000
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	74 000	74 000.—	75 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000.—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	8 000	8 000.—	8 000
Impôts	2 000	1 423.75	1 500
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500.—	500
Versements uniques divers	5 000	4 300.—	4 500
Divers et imprévus et réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	19 500	18 517.10	12 500
	118 000	119 060.85	116 000

Bilan au 31 décembre 1937.

Actif:	fr.	*Passif:*	fr.
Valeurs	263 768.—	Capital	180 000.—
Débiteurs	10 198.10	Fonds de réserve	85 000.—
Banque, Carnet de dépôt	35 784.10	Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	64 717.83
Banque, Compte-courant	54 622.—	Créditeurs	42 044.95
Compte de chèques postaux	7 300.70		
Caisse	89.88		
	371 762.78		371 762.78

Rapport de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1937.

Notre convention avec le syndicat des *fabricants de conducteurs isolés* n'a pas subi de modifications.

Le contrat avec le syndicat des fabricants d'appareils électro-thermiques a été dénoncé par ces derniers.

Le projet de nouveau contrat qu'on nous a soumis contenait des stipulations que nous ne pouvons admettre. La délégation du Comité pour la section des achats s'efforce de trouver une solution nouvelle.

Les livraisons en huiles pour transformateurs ont été faites par les fournisseurs habituels.

En 1937 la section des achats a été très occupée par la fourniture de matériel divers pour la défense aérienne passive des usines. Fin 1937 nous avons fait à l'instigation de quelques centrales l'essai d'acheter en commun des coussins chauffants. Par suite de la centralisation des commandes, nous avons été en mesure de passer de grands commandes à deux fabricants. Ces fabricants nous ont assuré que des séries pareilles donnaient la possibilité d'une réduction importante de prix. Le nombre des coussins chauffants vendus a été considérable; il ne nous a cependant pas permis de prendre en considération plus de deux fournisseurs. Nous espérons qu'il sera possible, en répétant cette action, de faire participer davantage de fabricants à ces fournitures.

Finances.

Les comptes et le bilan 1937 figurent ci-dessous:

Les recettes comportent fr. 23 119.85, les dépenses fr. 19 926.91, de sorte que l'excédent des recettes est de fr. 3192.94.

Nous proposons de reporter cet excédent de recettes à compte nouveau.

Zurich, le 24 mai 1938.

Pour le Comité de l'UCS:

Le Président: (sig.) *R. A. Schmidt.*

Le Secrétaire: (sig.) *A. Chuard.*

Section des achats de l'U C S

Compte de l'année 1937 et Budget pour l'année 1939.

	Budget 1937 fr.	Compte 1937 fr.	Budget 1939 fr.
Recettes:			
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	15 700	19 955.30	13 000
Intérêts	2 800	3 164.55	2 000
Prélèvement du fonds de compensation	—	—	2 000
	18 500	23 119.85	17 000
Dépenses:			
Solde de l'année précédente	—	434.51	—
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	500	1 538.65	1 000
Subvention pour buts généraux de l'UCS et pour la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	10 000	10 000.—	8 000
Impôts	300	256.45	300
Divers et imprévus	200	197.30	200
Excédent des recettes	—	3 192.94	—
	18 500	23 119.85	17 000

Bilan au 31 décembre 1937.

Actif:	fr.	*Passif:*	fr.
Valeurs	43 300.—	Fonds de compensation	46 000.—
Banque	16 612.45	Fonds de réserve	15 000.—
Compte de chèques postaux	5 462.34	1 créditeur (UCS)	6 737.55
Caisse	60.25	Solde	3 192.94
Débiteurs	4 798.95		
Dépôt	696.50		
	70 930.49		70 930.49

Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale du 10 juillet 1938 à Fribourg.

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 45e assemblée générale du 28 août 1937, à Wengen (voir Bulletin 1937, No. 26, page 698) est approuvé.

No. 3: Décision concernant la participation de l'UCS à la division «Electricité» de l'Exposition Nationale Suisse de 1939.

Après une étude approfondie des faits et de la situation financière, et reconnaissant que l'électricité doit être représentée d'une façon qui soit en rapport avec son importance nationale, le comité propose à l'assemblée générale de décider que tous les membres participent à l'aménagement de la division «Electricité» de l'Exposition Nationale Suisse, par une contribution spéciale s'élevant au double de la cotisation annuelle. Les membres qui le désirent pourront la régler par 4 acomptes d'une demi-cotisation annuelle en 1938/39/40 et 41.

No. 4: Rapports de l'UCS et de la SA.

Le rapport du Comité sur l'année 1937 (page 350) [1]), ainsi que celui de la Section des achats (page 353) sont approuvés.

No. 5: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1937 (page 353) est approuvé et décharge en est donnée au comité.

No. 6: Compte de la SA.

a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1937 et le bilan au 31 décembre 1937 (page 354) sont acceptés et décharge en est donnée au comité.

b) L'excédent des recettes de frs. 3192.94 est reporté à compte nouveau.

[1]) Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 7: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1939 sont les mêmes que pour 1938 et sont fixées comme suit:

Membres avec un capital de

fr.		fr.	fr.
	à	50 000.—	30.—
50 001.—	à	200 000.—	60.—
200 001.—	à	500 000.—	120.—
500 001.—	à	1 000 000.—	200.—
1 000 001.—	à	2 500 000.—	300.—
2 500 001.—	à	6 000 000.—	500.—
6 000 001.—	à	12 000 000.—	800.—
	de plus de	12 000 000.—	1300.—

No. 8: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1939 (page 353) est approuvé.

No. 9: Budget de la SA.

Le budget de la Section des achats pour 1939 (page 354) est approuvé.

No. 10: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Secrétariat général pour l'année 1937 (page 337, resp. 343), approuvés par la commission d'administration.

No. 11: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du Secrétariat général pour 1939 (page 343), approuvé par la commission d'administration.

No. 12: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1937 et du budget pour l'année 1938 (pages 344/5).

No. 13: Nominations statuaires.

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1938 pour Messieurs:

P. Joye, Dir., Fribourg;
A. Moll, Olten;
E. Stiefel, Dir., Bâle.

Ces membres se mettent à la disposition de l'assemblée générale pour une réélection éventuelle. Le comité propose de réélire ces trois membres.

b) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.

Le comité propose de confirmer dans leurs fonctions les deux vérificateurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et A. Meyer, Baden, ainsi que les deux suppléants actuels, MM. L. Mercanton, Clarens, et Th. Buess, Liestal.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes de l'UCS à l'assemblée générale 1938.

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié aujourd'hui les comptes de l'UCS, de la Section des achats et ceux du Secrétariat général pour l'année 1937.

Nous avons constaté la concordance des bilans et des comptes de profits et pertes avec les inscriptions au grand-livre et sur les feuilles de comptabilité, ainsi que l'existence du portefeuille par les certificats de dépôt.

La Société fiduciaire suisse a procédé d'ailleurs à une révision détaillée des différents comptes.

Forts de ces constatations, nous proposons d'approuver les comptes et bilans pour 1937, et de donner décharge au Comité, avec remerciements pour sa gestion.

Zurich, le 2 juin 1938.

Les vérificateurs:
(sig.) *H. Meyer.*
(sig.) *Th. Buess.*

Récents tirages à part de l'ASE.

On peut obtenir auprès du secrétariat général de l'ASE et de l'UCS, Seefeldstrasse 301, Zurich 8, jusqu'à épuisement du stock, les publications récentes suivantes (voir aussi la liste complète des publications remise gratuitement à qui la demande, ainsi que l'annuaire 1938, p. 42):

Titre	*Auteur*	*Prix* Membres	Non-membres
Mittel zur Spannungsregulierung	H. Puppikofer, Oerlikon . . .	1.—	1.50
Die Posthumus-Schwingungen im Magnetron . . .	F. Fischer und F. Lüdi, Zürich .	1.—	1.30
Stromwandler mit gesteuerter Eigenvormagnetisierung	J. Goldstein, Zürich	—.50	—.80
Ueber die erstmalige Bestimmung der günstigsten Einstellung von Erdschlußspulen	Dr. E. Gross, Wien	1.—	1.30
Radiocommunications par ondes ultra-courtes . . .	B. W. Sutter et E. H. Ulrich, Paris	1.50	2.—
25 Jahre Kraftwerk Augst	E. Rometsch, Basel	—.80	1.—
Technische Ausführungsformen statischer Leistungsregler und ihr Einsatz im Verbundbetrieb von Netzen	H. Wierer, Berlin	—.80	1.—
De l'utilisation des régulateurs automatiques, mécaniques des machines motrices de groupes électrogènes pour le réglage des interconnexions . .	D. Gaden et E. Volet, Genève .	1.—	1.30
Ueber die im Eidg. Amt für Mass und Gewicht zu Präzisionsmessungen an Glühlampen mit Selen-Sperrschichtzellen angewendeten Verfahren . .	H. König, Bern .	1.—	1.30
Frequenz und Leistungsregulierung in grossen Netzverbänden	G. Darrieus, Paris	—.20	—.30
Ueber die Bewertung der elektrischen Eigenschaften von Innenraumstützern	H. Puppikofer, Oerlikon . . .	—.50	—.80
Strassenbelag und Strassenbeleuchtung	Ed. Brenner, Zollikerberg . . .	—.50	—.80
Die Bergbahnen im Jungfraugebiet	H. Liechti, Eigergletscher . . .	1.—	1.30
Die Bedeutung der Elektrizitätswirtschaft in der Schweiz	A. Kleiner, Zürich	—.30	—.50
L'économie électrique en Suisse	A. Kleiner, Zürich	—.30	—.50
Unsere Elektrizitätswerke .	W. Bänninger, Zollikon . . .	—.30	—.50
Nos centrales électriques (paraîtra prochainement)	W. Bänninger, Zollikon . . .	—.30	—.50
Spannungshaltung in Niederspannungsnetzen (Bericht über d. Diskussionsversammlung des SEV) .	Diverse	1.50	2.—
Uebertragungskosten des elektrischen Stromes und Wert des Energietransites	Ch. Aeschimann, Baden	1.—	1.50
Die Wärmepumpenheizung des zürcherischen Rathauses	Max Egli, Zürich	1.20	1.50

Veröffentlichungen des Schweiz. Elektrotechnischen Vereins.
Publications de l'Association Suisse des Electriciens.

Die nachstehend aufgeführten Drucksachen sind durch das **Generalsekretariat des SEV und VSE**, Seefeldstr. 301, **Zürich 8**, zu beziehen:

Postcheckkonto VIII 6133.

Für Mitglieder des SEV gelten die in Klammern gesetzten reduzierten Peise

1. Vorschriften.

	Fr.
○**Bundesverordnungen** über elektrische Anlagen vom 7. Juli 1933 (Sammelband), herausgegeben vom Eidg. Post- und Eisenbahndepartement	2.50 (2.—)
Vorschriftenbuch des SEV enthält sämtl. nachstehend mit * oder † bezeichneten Vorschriften, Leitsätze usw.	33.— (20.—)
Band A allein, enthaltend die mit * bezeichneten Hausinstall.-Vorschriften und Normalien für Hausinstallationsmaterial . .	20.— (12.50)
Band B allein, enthaltend die mit † bezeichneten allgem. Regeln und solche für Grossmaterial, Schutzmassnahmen und Anschlussobjekte	15.— (10.—)
○*Vorschriften betr. Erstellung, Betrieb und Instandhaltung elektr. **Hausinstallationen**, 4. Auflage 1936 (Publ. Nr. 131)	6.— (4.—)
*Wegleitung für den Bau und die Aufstellung von **kalorischen Stromverbrauchern** (Publ. Nr. 102)	1.— (—.50)
*Wegleitung für **Leuchtröhrenanlagen** (Publ. Nr. 103) .	1.— (—.50)
Dienstanleitung für die Elektriker-Abteilung der **Feuerwehr** und Wegleitung für die Gesamtfeuerwehr betr. das Verhalten gegenüber elektrischen Anlagen	—.70
Projektanzeigeformulare für Niederspannungsfreileitungen	—.20
○Anleitungen zur **Hilfeleistung** bei durch elektrischen Strom verursachten Unfällen. Taschenformat Fr. —.50 (—.40); Plakatformat (unaufgezogen) Fr. —.50 (—.30); auf Blechtafeln	2.— (1.80)
Anweisungen über das **Verhalten gegenüber elektrischen Leitungen** (auf Blechtafeln)	2.— (1.80)

2. Normalien.

†Normen für **Spannungen** und Spannungsprüfungen . .	1.50 (1.-)
*Normalien zur Prüfung und Bewertung von isolierten **Leitern** für Hausinstallationen	2.50 (2.—)
*Normalien zur Prüfung und Bewertung von **Schaltern** für Hausinstallationen (mit Anhang für Wärmeschalter) (Publ. Nr. 119)	2.50 (2.—)
*Normalien für **Schalter mit Spannungsrückgangsauslösung** oder elektrischer Fernauslösung und Schütze (Publ. 129)	—.50 (—.30)
*Normalien zur Prüfung und Bewertung von **Steckkontakten** für Hausinstallationen (mit Anhang für Wärmesteckdosen) (Publ. Nr. 120)	2.50 (2.—)
*Normalien zur Prüfung und Bewertung von **Schmelzsicherungen** mit geschlossenen Schmelzeinsätzen für Hausinstallationen (Publ. Nr. 121)	2.— (1.50)
SNV-Normen der **Elektrotechnik**	9.— (9.—)

Die mit * oder † bezeichneten, einzeln beziehbaren Publikationen sind auch im Sammelband «Vorschriftenbuch des SEV» enthalten.

○ Diese Publikationen sind auch in italienischer Sprache erhältlich.

Les imprimés énumérés ci-dessous sont en vente au **secrétariat général de l'ASE et de l'UCS**, Seefeldstrasse 301, **Zurich 8:**

Compte de chèques postaux VIII 6133.

Les prix réduits indiqués entre parenthèses ne sont valables que pour les membres de l'ASE.

1° Prescriptions.

○**Ordonnances fédérales** sur les installations électr. du 7 juillet 1933 (recueil) éditées par le Dép. féd. des Postes et des Chemins de fer.
Recueil des prescriptions de l'ASE (contenant les prescriptions, normes, directives, etc., marqués des signes suivants * †.
Tome A seul, contenant les prescr. pour install. électr. intérieures et les normes pour matériel d'installation, marquées d'un *
Tome B seul, contenant les règles générales, ainsi que celles pour le gros matériel, les mesures de protection et les appareils consommateurs d'énergie, marquées d'une †.
○*Prescriptions rel. à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des **installations électriques** intérieures, 4e édition (Publ. No. 131 f).
*Directives concernant la construction et l'installation des **appareils de chauffage électrique** (Publ. No. 102 f).
*Directives concernant les installations de **tubes luminescents** (Publ. No. 103 f).
Règlement de service pour la subdivision d'électriciens des corps de **sapeurs-pompiers** et directives pour les corps de sapeurs-pompiers sur les précautions à prendre vis-à-vis des installations électriques.
Formulaires pour les **avis de projets** pour lignes à basse tension.
○Instructions pour les soins à donner **en cas d'accidents** causés par l'électricité. Petit format fr. —.30 (—.20); format placard (non collé) fr. —.50 (—.30); en aluminium.
Prescriptions sur la **manière de se comporter à l'égard des installations électriques** à haute et à basse tension, en aluminium.

2° Normes.

†Normes pour les **tensions** et les essais d'isolation.
*Normes pour **conducteurs isolés**, destinés aux installations intérieures.
*Normes pour **interrupteurs**, destinés aux installations intérieures (avec annexe pour interrupteurs exposés à la chaleur (Publ. No. 119 f).
*Normes pour **interrupteurs à déclenchement par régression de la tension** ou à déclenchement à distance par commande électrique et pour contacteurs (Publ. 129).
*Normes pour **prises de courant**, destinées aux installations intérieures (avec annexe pour prises de courant d'appareils thermiques) (Publ. No. 120 f).
*Normes pour **coupe-circuit** à fil fusible noyé, destinés aux installations intérieures (Publ. No. 121 f).
Normes SNV pour l'**électrotechnique**.

*Les publications marquées d'un * ou d'une † peuvent être obtenues séparément; elles sont également contenues dans le «Recueil des prescriptions de l'ASE».*

○ *Ces publications existent aussi en italien.*